



## **ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN05620120305741**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée.

#### **Article 2 :**

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet de Morbihan .

Transmis

Au représentant de l'état

Fait à VANNES, le 5 mars 2012

Le Président,

Joseph BROHAN,  
Conseiller Général,  
Maire de MUZILLAC.

Monsieur Joseph BROHAN  
Président

N° de déclaration	Grade	Service	Temps de travail	Collectivité	CP et commune	Date de transmission	N° du précédent arrêté
V05611089394001	Agent de maîtrise principal	Eau et assainissement	35h00	Pontivy Communauté	56300 PONTIVY	05/08/2011	05620110830563